

ENVIRONNEMENT



L'Ecosse révisé à la baisse ses objectifs climats

L'Ecosse se targuait d'être le pays du monde le plus ambitieux en matière de réduction de gaz à effet de serre (GES). Le 18 avril, les **illusions sont tombées** : le gouvernement a reconnu qu'il ne serait pas possible d'atteindre son objectif de réduire de 75% ses GES d'ici 2030 par rapport à 1990. « *Nous reconnaissons que l'objectif de 2030 est hors de portée et nous devons agir à un rythme et avec une ampleur réaliste pour tenir nos engagements d'atteindre la neutralité carbone en 2045* » a annoncé la ministre du Parti National Ecosseis (SNP). Dès mars dernier, la Commission sur le changement climatique (CCC), organisme indépendant chargé de conseiller le gouvernement britannique, avait estimé que l'objectif écossais pour 2030 était « **au-delà du crédible** ». Si l'Ecosse pouvait se féliciter d'avoir fermé sa dernière centrale à charbon en 2016, il lui est reproché depuis de n'avoir engagé **aucune réforme majeure** dans les transports ou l'agriculture. Pour l'ensemble du Royaume-Uni, le gouvernement britannique affiche un objectif de neutralité carbone en 2050, mais cette promesse semble de plus en plus **difficile à tenir** comme le démontre le **report de plusieurs mesures phares** dans la lutte contre le changement climatique, dont l'interdiction de la vente de voitures thermiques neuves reportée à 2035 contre 2030 initialement.

La Chine ouvre toujours plus de centrales à charbon

De son côté la **Chine** n'est pas prête à se passer du charbon. Selon **Greenpeace**, en 2022, la part de son électricité produite à partir de ce combustible fossile a même atteint le record de **60%**, en raison de l'accélération du nombre de permis octroyés pour les centrales électriques depuis 2015. Ainsi, au cours du premier trimestre, les autorités ont approuvé la construction de centrales représentant des capacités d'au moins 20,45 GW, soit plus du double que durant la même période l'an passé, et plus que sur l'ensemble de 2021. Bien sûr **Pékin assume cette stratégie**, cherchant coûte que coûte à **sécuriser** sa production d'électricité pour répondre au redémarrage de l'économie depuis la levée des restrictions liées au Covid. Pour le Parti, pas question de revivre le **scénario catastrophe de 2021**, durant lequel une pénurie de charbon avait mis à mal la production, ou encore celui de **2022**, où des vagues de chaleur record avaient compromis la production d'énergie hydroélectrique. Pour l'ONG à l'inverse, même si la Chine est le premier producteur mondial d'énergies renouvelables et si l'éolien, le solaire, l'hydraulique et le nucléaire devraient couvrir **un tiers** de sa demande d'électricité d'ici 2025, contre 28,8 % en 2020, l'usage intensif du charbon risque de **mettre à mal les objectifs climatiques** du pays à savoir le pic de GES entre 2026 et 2030 et la neutralité carbone d'ici 2060. L'Empire du Milieu est fortement invité à **améliorer** les infrastructures existantes, notamment la capacité de **stockage d'énergie** ou la **connectivité inter-réseaux**.

Sources : Le Monde – Les Echos – La Tribune



Responsabilité Sociale

Mise en place d'un salaire « décent » chez Michelin

« **Sommes-nous sûrs dans les 175 pays où nous opérons, de rémunérer correctement nos collaborateurs?** ». C'est en cherchant à répondre à cette question que Florent Menegaux Président du groupe Michelin, accompagné de l'ONG Fair Wage network, a décidé de mettre en place un **salaire décent** pour l'ensemble de ses **132 000 salariés**, dans tous les pays. Ce salaire doit permettre à une famille de deux adultes et deux enfants de se nourrir, se loger, se soigner, assurer les études des enfants, mais aussi constituer une épargne et envisager des loisirs et des vacances. « En moyenne, le salaire décent représente entre **1,5 fois et 3 fois le salaire minimum** », a précisé Florianne Viala, Directrice de la rémunération du groupe. En **France**, le niveau du salaire décent de Michelin serait ainsi de 39 638 euros bruts annuels à Paris et de 25 356 euros à Clermont-Ferrand, siège de Michelin, contre 21 203 euros pour le Smic. Cette initiative va à **contre-courant de la tendance générale**, y compris en France où, du fait de son augmentation, le Smic devient le niveau de rémunération d'une part croissante des salariés du secteur privé non agricole : 17,3 % étaient au Smic en 2023 (soit 3,1 millions de Français) contre 12 % en 2021.

Au **Brsil**, ce salaire décent atteindrait 37.347 réals, soit plus du double du salaire minimum (16.944 réals) et en **Chine** 69.312 yuans à comparer à un salaire minimum de 29.040 yuans. D'ici fin 2024, Michelin prévoit aussi de mettre en place au niveau mondial un « **socle de protection sociale universel** » incluant une couverture santé des salariés et de leurs enfants, un congé maternité de 14 semaines minimum et un congé paternité de quatre semaines rémunérées à 100 %. Ce « socle » inclut également **une assurance décès**, avec le versement d'un capital pendant au moins un an et une rente d'éducation des enfants, quelle que soit l'ancienneté du salarié.

Finance durable

Progression de l'Investissement Responsable en France

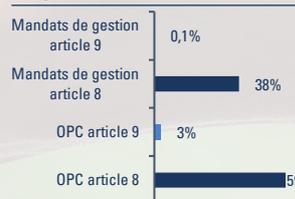
L'Association Française de la Gestion financière (AFG) a publié son étude annuelle sur l'Investissement Responsable (IR).

En 2023, les actifs gérés IR ont **augmenté de 5,8%** par rapport à 2022, atteignant ainsi **2 531 Mds€**.

- 50% sont des fonds de droit français (+14,3% par rapport à 2022)
- 38% sont des mandats de gestion
- 12% sont des fonds de droit étranger
- 96% des encours (français et étrangers) sont classés **article 8*** soit une hausse de 14,3%
- 4% sont classés **article 9****, en baisse de **24%**, conséquence de nombreuses **reclassifications** suite aux précisions apportées par les autorités de contrôle européennes.

*Article 8 = fonds promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales
**Article 9 = fonds avec un objectif environnemental ou social

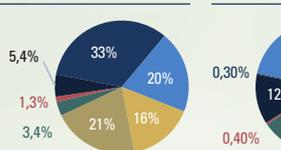
Répartition des encours IR en 2023



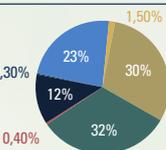
Répartition par catégorie des encours des OPC IR gérés en France



OPC « article 8 »



OPC « article 9 »



Sources : Le Parisien – Les Echos – AFG



GOUVERNANCE

Focus sur la saison des assemblées générales

La saison des assemblées générales des entreprises françaises est déjà bien avancée et comme chaque année, certaines font la une des journaux. Comme l'année dernière, **Stellantis** a défrayé la chronique en raison de la **contestation annoncée de la rémunération de son Directeur général Carlos Tavares**. Fin mars, en amont de l'assemblée générale, les principales agences de conseil de vote (**ISS, Proxinvest et Glass Lewis**) ont recommandé de s'opposer à la résolution sur les rémunérations 2023, la jugeant excessive, tout en reconnaissant cependant les efforts de transparence et les très bons résultats de l'entreprise. Si la rémunération des membres non exécutifs a aussi été qualifiée d'excessive, c'est surtout la rémunération de Carlos Tavares qui a cristallisé le sujet. Annoncée par la société à **36,5M€** contre 23,5M€ en 2022, elle dépasse largement les pratiques françaises et européennes des comparables. Elle se répartit comme suit : 2 M€ de fixe + 11,4 M€ de bonus de performance + 13 M€ de bonus en actions + 10 M€ de prime exceptionnelle + 2 M€ de retraite. Selon **Proxinvest**, dont Promepar AM suit la politique de vote, la structure de cette rémunération est excessive à plus d'un titre puisque la part fixe représente **160%** de la médiane du CAC 40 et **168%** de la médiane sectorielle européenne et la part variable représente **289%** de la rémunération fixe. Malgré les appels au vote d'opposition, la résolution - dont le vote n'était que consultatif du fait du droit néerlandais - est passée, récoltant 70% des voix. A noter cependant que **BPIfrance**, la banque publique d'investissement qui détient 6% du capital avait fait savoir qu'elle s'abstiendrait sur les questions de rémunération.

Dans les semaines à venir, c'est l'assemblée générale de **TotalEnergies** qui fera probablement couler un peu d'encre. Cela a déjà commencé puisque le géant pétrolier a **refusé** de mettre à l'ordre du jour une **résolution externe consultative** déposée par la **Fondation Ethos** et une coalition de **19 investisseurs**, demandant la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général. Le PDG du groupe a justifié sa décision en déclarant que « selon le Code de commerce, c'est le conseil d'administration et non l'assemblée générale qui est compétent pour choisir entre le mode unifié ou dissocié des fonctions ». Face à ce refus, Ethos et plusieurs des co-déposants ont décidé d'intenter un **recours en justice** devant le tribunal de commerce de Nanterre. L'**autre sujet** qui sera probablement évoqué lors de cette assemblée générale, concerne la récente **menace** de Patrick Pouyanné d'une potentielle **cotation principale à New-York**.

Parmi les **nouveautés de la saison** des assemblées générales 2024, il est à noter l'apparition **des résolutions** sur la nomination d'**auditeurs de durabilité**. En effet, la transposition de la directive européenne **CSRD** en droit français a donné lieu à l'**obligation** de nommer par l'assemblée générale un **expert** chargé de l'audit et de la **certification** de durabilité. Celui-ci peut être un commissaire aux comptes ou un organisme tiers indépendant (OTI). Un des points critiques de ces résolutions réside dans le respect ou non de l'indépendance entre les auditeurs, comme le recommandent certaines agences de conseil.

Sources : Les Echos – FIR



Promepar AM visite les sites Tilenga et EACOP en Ouganda

Du 22 au 25 avril dernier, Murielle Hermellin, Responsable ISR de Promepar AM s'est rendue en **Ouganda** pour visiter, *in situ* les projets **Tilenga et EACOP** de **TotalEnergies**. Cette visite, organisée par la société pétrolière et proposée aux investisseurs, avait pour **objectifs** non seulement de leur montrer les **constructions en cours** : zones de forages – zones de pipeline - centrale de traitements etc., mais aussi et surtout de leur faire rencontrer les acteurs travaillant avec TotalEnergies sur la **prise en charge des populations impactées** par le tracé de ces projets (programme d'indemnités, de relogement, de formations, etc...), ainsi que toutes les actions déployées pour **limiter les impacts environnementaux** et préserver au mieux les écosystèmes naturels (gestion de l'eau et des déchets programme biodiversité - plantations - réintroduction d'espèces - restauration zones humides etc...) Plusieurs acteurs nationaux dont l'autorité pétrolière ougandaise, ont été rencontrés pour présenter les projets de développement prévus au bénéfice des populations et du développement économique du pays : déploiement des réseaux électrique et eau - investissement dans les infrastructures...

Ce séjour très intense a permis de discuter très ouvertement avec nombre d'acteurs du projet et aussi directement avec les populations. Si les conditions semblent réunies pour que ce projet profite à tous dans le respect de normes strictes, il sera intéressant de faire, quand l'activité d'extraction aura commencé, un premier bilan sur les plans de suivis sociaux et environnementaux. Et à long terme un suivi des bénéficiaires pour l'ensemble du pays.



VOTRE CONTACT



Murielle HERMELLIN

Responsable ISR



Murielle.hermellin@bred.fr



www.promepar.fr



www.linkedin.com/company/25263774

PROMEPAR AM est signataire de

